

V3



20 OCT. 2016

PREFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Montpellier, le

12 OCT. 2016

Direction Énergie Connaissance
Département Autorité Environnementale
Division Est

Le Préfet de la Région Occitanie,

à

Monsieur le Préfet de la Lozère

Réf. Chr :

Nos réf. : 2016-002131

Affaire suivie par : Isabelle AUSCHER

Isabelle.AUSCHER@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 34 46 66 85 – Fax : 04 67 15 68 12

Direction Départementale des Territoires de la
Lozère
Service Biodiversité, Eau et Forêt
Unité Eau
4 avenue de la Gare – BP 132
48005 MENDE Cedex

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

projet de démantèlement du seuil de Prades

déposé par la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Lozère

Par courrier reçu le 11/08/2016, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de démantèlement du seuil de Prades déposé par la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Lozère.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Frédéric DENTAND